



AVRIL 2021

Bourseville Infos

Edito :

Chers(es) Boursevillois(es), la crise sanitaire continue de faire ses effets, il nous faut toujours et encore rester vigilants. La vaccination connaît un engouement important, ce sera sûrement notre carte de sortie pour retrouver une vie normale. Mais il faut s'armer de patience encore quelques temps !

La vie associative est fortement impactée par cette crise sanitaire et c'est très compliqué pour nos associations de ne pas pouvoir organiser de manifestations.

A l'heure où je vous écris ces quelques mots je ne sais pas dans quelles conditions nous serons autorisés à organiser les cérémonies du 8 mai et du 14 juillet.

Le conseil est maintenant réduit à 14 conseillers, Mr Douay ayant démissionné du conseil. Nous avons pris la décision de tenir la barre avec 2 adjoints.

Vous pourrez constater dans ce bulletin infos que le compte administratif ainsi que le budget prévisionnel ont été adoptés et que nous tenons le cap quant à la trésorerie, avec une CAF nette positive de 21KEuros. Le conseil a suivi l'avis de la commission finances d'augmenter de façon raisonnable l'imposition.

Vous êtes aussi informé d'un projet éolien sur la commune. Le conseil a pris la décision de la consultation des habitants (urne à disposition en Mairie du 7 au 12 juin 2021). Le Maire n'a pas autorité sur ce type de projet et la décision ou non de son implantation appartient à Mme la Préfète. Néanmoins le conseil souhaite connaître l'avis des Boursevillois(es) à ce sujet. Nous vous communiquerons prochainement les aspects positifs et négatifs, de l'implantation de ces éoliennes.

Stop aux déchets dans nos chemins et sur nos trottoirs. Le conseil a délibéré en faveur du droit de police du Maire à ce sujet. Toute constatation sera maintenant punie d'une amende de 68 euros.

Je vous souhaite bonne lecture et espère vous rencontrer nombreux en mairie pour le vote au sujet des éoliennes.

Le Maire
Yannick Caux

Sommaire :

Conseil municipal
A vos agendas
Infos
Les images

page 2 à 9
page 10
page 10 à 11
page 11 à 12

Conseil municipal 31 mars 2021 :

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mmes DURET, JOLLY, PLOUARD, SANNIER et Mrs CAUX, DENTIN, DURET, HEDIN, PILOY, TERNISIEN DE BOIVILLE

*Pouvoirs : Madame CHARLET Sabrina pouvoir à Madame SANNIER Audrey
Madame HOLLEVILLE Géraldine pouvoir à Madame SANNIER Audrey
Monsieur BEAURAIN Emmanuel pouvoir à Monsieur DURET François
Monsieur DELRUE Jean-André pouvoir à Madame DURET Marie-Laure*

En préambule du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur DOUAY Arnaud 3^{ème} adjoint a présenté sa démission du Conseil Municipal le 27 janvier 2021, cette démission a été acceptée le 09 mars 2021 par Monsieur le Sous-Préfet d'Abbeville.

A ce jour, le remplacement du 3^{ème} adjoint n'est pas prévu.

En ouverture du Conseil Municipal, Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur DEMAY Frédéric, référent mobilité à la CCV pour expliquer au Conseil Municipal la prise de compétence mobilité. Chaque conseiller s'est vu remettre par Monsieur DEMAY un document expliquant les 3 solutions possibles pour la Communauté de Communes.

- Elle ne devient pas AOM (Autorité Organisatrice de la mobilité) locale, dans ce cas c'est la région qui est AOM sur le territoire de la communauté de communes. Possibilité de conventionner avec la région les transports scolaires d'une partie des élèves de la CCV

- Elle devient AOM locale et organise si elle le souhaite des services de mobilité solidaire, des services de voiture partagée et de services de mobilité actives. Elle laisse à la région l'organisation des services de transport régulier, scolaire à la demande. Toutefois elle conserve la possibilité de conventionner avec la région les transports scolaires d'une partie des élèves de la CCV.

- Elle devient AOM et souhaite se voir transférer les services transports réguliers intégralement compris dans son ressort territorial, il ne s'agit plus d'une convention de délégation mais d'une prise de compétence. (Enjeu financier important).

Lors de la réunion du 24 février 2021, les Conseillers Communautaires ont décidé de retenir la 2^{ème} solution.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DEMAY pour sa présence et ses explications et propose aux Conseillers de mettre au vote la prise de compétence mobilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la prise de compétence à minima (CCV AOM locale)

14 voix pour

Approbation du Compte rendu du 15 janvier 2021

Monsieur TERNISIEN DE BOIVILLE précise que le compte rendu est incomplet et imprécis car il ne reprend pas l'intervention qu'il a lu lors du Conseil Municipal du 15 janvier. Monsieur le Maire lui fait remarquer que son intervention a été relatée dans la presse et qu'elle n'a pas à apparaître dans le compte rendu.

Monsieur DENTIN rappelle à Monsieur TERNISIEN DE BOIVILLE qu'ils devaient se rencontrer à plusieurs reprises pour discuter des problématiques de la commune mais que celui-ci n'a jamais honoré ces rendez-vous.

Le compte rendu est adopté à 9 voix pour 4 abstentions (Mmes HOLLEVILLE – CHARLET – SANNIER et JOLLY).

Approbation du Compte de Gestion 2020

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Monsieur le Maire confirme la cohérence du compte administratif et du compte de gestion.

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal d'approuver le compte de Gestion de Monsieur le Trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion.
14 voix pour

Election du Président de Séance

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne peut pas légalement participer à la délibération concernant le compte administratif, il propose d'élire Madame DURET Marie-Laure, Adjointe aux Finances, présidente de séance.

Le Conseil vote à l'unanimité 14 voix pour

Approbation du Compte Administratif

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame DURET Marie-Laure.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	
011 CHARGES A CARACTERES GENERALES	132 974.49 €	013 ATTENUATION DE CHARGES	320. 52 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	198 548.89 €	70 PRODUITS DES SERVICES	29 723.03 €
014 ATTENUATION DE PRODUITS	2 733 €	73 IMPOTS ET TAXES	298 320.27 €
65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	50 394.10 €	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	137 745.69 €
66 CHARGES FINANCIERES	19 909.92 €	75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	16 448.37 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 100 €	76 PRODUITS FINANCIERS	1.64 €
		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 269.40 €
TOTAL DEPENSES	405 660.40 €	TOTAL RECETTES	507 828.92 €
		INTEGRATION DU CCAS	7 248.25 €
		RESULTAT REPORTE	339 552.42 €
		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	448 969.19 €
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT	
16 REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	80 194.90 €	10 DOTATIONS FONDS DIVERS	15 405.65 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 445.90 €	1068 AFFECTATION	72 011.88 €
TOTAL DEPENSES	130 640.80 €	TOTAL RECETTES	87 417.53 €
RESUTAT REPORTE	79 542.34 €		
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	122 765.61 €		
ENSEMBLE			
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-122 765.61 €	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	448 969.19 €
		EXCEDENT CUMULE	326 203.58 €

Madame DURET indique que :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent au titre de 2020 à 507 K€ et sont en hausse par rapport à l'année 2019 de 41 K€.

Les ressources fiscales passent de 296 K€ à 298 K€, soit +2 K€ elles représentent 59 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les produits des services du chapitre 70 augmentent de 10 K€ pour passer de 19 à 29 K€.

Les charges réelles de fonctionnement augmentent de 12 K€ pour atteindre 405 K€.

Le plus gros poste, les charges de personnel, pèse 198 K€, en augmentation de 11 K€. Ces charges représentent 48 % des charges réelles de fonctionnement.

La CAF brute représente pour 2020 102 K€ niveau supérieur de 29 K€ par rapport à 2019.

Compte tenu de l'annuité d'emprunt de 80 K€ la CAF nette 2020 est positive à hauteur de 21 K€.

Les investissements 2020 sont de 50 K€, financés par le FCTVA pour 9 K€ et la taxe d'aménagement pour 6 K€.

Le fond de roulement au 31/12/2020 représente 323 K€, tout comme la trésorerie qui représente presque 10 mois de dépenses réelles de fonctionnement.

Le Conseil vote à 13 voix pour

Monsieur le Maire remercie le Conseil et indique que ce mandat sera dans la continuité de l'ancien à savoir la réduction des dépenses mais aussi et surtout la recherche de financement.

Monsieur le Maire indique également au Conseil Municipal qu'en 2024, 3 emprunts arriveront à échéance pour un montant en capital de 20 000 €.

Convention SPA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention transmise par la Société Protectrice des Animaux, elle permet de déterminer les modalités selon lesquelles la SPA accueillera en fourrière les chiens et les chats en état d'errance ou de divagation de la commune. Cette convention est établie pour 1 an reconductible 2 fois par tacite reconduction.

Le tarif fixé par habitant est de 1.27 € soit 905.51 € contre 846.09 € en 2020.

Le Conseil vote à l'unanimité 14 voix pour

Demande de subvention don du sang

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier de L'association l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles du Vimeu qui sollicite l'obtention d'une subvention. Cette aide permet entre autres l'achat de petits cadeaux offerts à chaque donneur pour les fidéliser. Pour l'année 2020, l'association a collecté 887 poches de sang.

Monsieur le Maire indique qu'il incite chacun des Boursevillois à effectuer un don de sang et que les campagnes seront relayées sur le site et sur Intramuros.

Après en avoir délibéré, le Conseil refuse le versement d'une subvention.

Le conseil vote 11 contre 3 pour (M. DURET – M. BEAURAIN – M. DENTIN)

Demande de subvention SMUR 76

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur BARBIER Michel, Maire de la Ville d'Eu, attirant son attention sur les modalités de fonctionnement du SMUR d'Eu, pour l'année 2020 il est intervenu 3 fois sur la commune.

Le Maire de la Ville d'Eu sollicite la commune pour une participation financière à hauteur de 0.50 € par habitant soit 375 €, somme identique à l'année dernière.

Le Conseil vote à l'unanimité 14 voix pour

Antenne TDF

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'antenne TDF sur l'emplacement prévu à savoir la parcelle AD 94 est abandonné, la société ne pouvant juridiquement intégrer la phrase demandée par le Conseil Municipal.

Un nouvel emplacement pourrait correspondre aux demandes de TDF, il s'agit des parcelles communales, exploitées par la CCV pour les bassins de lagunages.

Une étude de faisabilité doit être réalisée.

La CCV ne s'oppose pas à l'étude du projet et sera même partenaire de l'opération.

Monsieur le Maire tient à rappeler que l'antenne sera quoi qu'il en soit implantée à Bourseville si ce n'est pas sur un terrain communal ce sera sur le terrain d'un propriétaire privé.

Le Conseil vote pour la réalisation de l'étude 13 voix pour 1 voix contre (M. TERNISIEN DE BOIVILLE)

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier de la gendarmerie invitant le Maire et les adjoints à suivre une formation gratuite de 4h sur la gestion des incivilités, Madame DURET Marie-Laure souhaite s'y inscrire, Monsieur le Maire également, il rencontrera Madame HOLLEVILLE Géraldine pour lui proposer.

Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur BOINET Florian qui a assuré gracieusement le transport des 40 tonnes de cailloux pour les allées du cimetière.

Cette opération a coûté pour le moment 1140 €, il faudra prévoir encore environ 10 tonnes. Un remerciement également aux agents pour ce travail fastidieux réalisé à la pelle et la brouette.

Madame SANNIER souhaite savoir si l'acquisition du chalet en bois va se concrétiser, Monsieur le Maire lui répond qu'après une visite il a refusé l'offre. Le descriptif ne correspondait pas à la réalité.

Madame SANNIER interroge Monsieur le Maire sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner évoquée lors de la dernière réunion de Conseil. Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de suite.

Monsieur DENTIN souhaite connaître les modalités d'organisation du référendum pour le projet éolien, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un référendum ne pourra se tenir, le Maire n'est pas décideur sur ce type de projet, en effet la décision d'implantation appartient au Préfet et lui seul est décideur.

Monsieur le Maire souhaite tout de même recueillir l'avis de la population. Il propose qu'une votation soit organisée sur 1 semaine afin de permettre à l'ensemble des habitants de s'exprimer.

Monsieur TERNISIEN DE BOIVILLE ne souhaite pas que cette votation soit étendue sur 1 semaine, il préférerait sur une journée. Monsieur le Maire propose alors au conseil Municipal de voter pour fixer la durée de la votation

Le Conseil Municipal vote à 13 voix pour fixer la durée de la votation à 1 semaine 1 contre (M. TERNISIEN DE BOIVILLE).

Fin de réunion 20h20

Conseil municipal 14 avril 2021 :

L'an deux mille vingt et un, quatorze avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mmes DURET, HOLLEVILLE, JOLLY, SANNIER et Mrs CAUX, DENTIN, DURET, HEDIN, TERNISIEN DE BOIVILLE, BEURAIN

Pouvoirs : Madame CHARLET Sabrina pouvoir à Madame SANNIER Audrey

Madame PLOUARD Audrey pouvoir à Madame SANNIER Audrey

Monsieur PILOY Vincent pouvoir à Monsieur CAUX Yannick

Monsieur DELRUE Jean-André pouvoir à Madame HOLLEVILLE Géraldine

En préambule du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour le vote des taux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'ajout du point demandé 14 voix pour

Approbation du Compte rendu du 31 mars 2021

Monsieur TERNISIEN DE BOIVILLE demande que la phrase « Monsieur TERNISIEN DE BOIVILLE indique que ce qui coûterait moins cher c'est de laisser la compétence à la région » soit modifiée par « Monsieur TERNISIEN DE BOIVILLE demande si ça ne coûterait pas moins cher de laisser la compétence à la région ». Monsieur le Maire lui indique que la modification sera apportée mais qu'il lui semblait que c'est cette phrase qu'il avait prononcée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité 14 pour.

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame SANNIER Audrey est désignée secrétaire de séance

Vote des taux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de la Somme, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 25,54 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

La fiscalité locale et les prestations des services étant les seuls leviers de la commune pour augmenter les ressources, Monsieur le Maire propose une augmentation de 4% de ces taux, proposition validée par la commission finances du 29 mars 2021.

Pour rappel en 2020 les taux de la commune étaient de :

- taxe sur le bâti foncier : 42.21 %*
- taxe sur le foncier non bâti : 38.06 %*
- CFE : 19.34 %*

Aussi, les taux relevant de la commune et sur lesquels il est proposé de vous prononcer sont les suivants

- taxe sur le bâti foncier : 43.90 %*
- taxe sur le foncier non bâti : 39.58 %*
- CFE : 20.11 %*

Il est à noter que le budget primitif 2021 a été établi avec ces taux.

Monsieur le Maire précise que c'est ce qui permet d'équilibrer le budget en minimisant les dépenses.

Le Conseil vote à l'unanimité 14 voix pour

Indemnités des élus

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il souhaite revoir le taux des indemnités des élus, en effet, depuis le début de l'année 2021 seuls 2 adjoints et 1 conseiller délégué assument les missions remplies auparavant par 3 voire 4 adjoints.

Monsieur le Maire propose donc de passer aux taux suivants :

Au Maire 40.7 % de l'indice 1027

Aux 2 adjoints 8.25 % de l'indice 1027

Au Conseiller Municipal délégué 5 % de l'indice 1027

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, que les indemnités seront versées mensuellement et revalorisées selon l'indice du point.

Le Conseil vote à 13 voix pour et 1 abstention (Mme JOLLY).

Affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le vote du compte administratif 2020 a eu lieu le 31 mars 2021, et qu'il convient pour établir le budget de voter au préalable l'affectation du résultat.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	109 416.77 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	339 552.42 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	448 969.19 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-122 765.61 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -122 765.61 €
AFFECTATION = C	=G+H 448 969.19 €
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	122 765.61 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	326 203.58 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter 122 765.61 € pour couvrir le besoin de financement.

Le Conseil vote à l'unanimité 14 voix pour

Vote du Budget

Monsieur le Maire présente à l'aide d'un PowerPoint une synthèse détaillant les différentes étapes du budget.

Monsieur le Maire propose le budget suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	MONTANT
11 Charges à caractères générales	159 566.33 €
12 Charges du personnel	235 000 €
14 Atténuations de produits	3 000 €
22 Dépenses imprévues	32 508.81 €
023 Virement à la section d'investissement	164 709 €
042 Opération d'ordre	897 €
65 Autres charges de Gestion courantes	56 423.81 €
66 Charges financières	19 000 €
67 Charges exceptionnelles	2 000 €
68 Dotations aux amort. et provisions	150 600 €
TOTAL	823 704.95 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	MONTANT
002 Excédent antérieur reporté	326 203.58 €
13 Atténuations de charges	10 000 €
042 Opérations d'ordre entre sections	4 806 €
70 Produits des services	21 720.37 €
73 Impôts et taxes	320 881 €
74 Dotations et participations	123 594 €
75 Autres produits de gestion courante	16 500 €
TOTAL	823 704.95 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	MONTANT
001 Solde d'exécution d'inves. reporté	122 765.61 €
040 opérations d'ordre entre sections	4 806 €
16 Remboursement d'emprunt	82 000 €
20 Immobilisations Incorporelles	30 000 €
21 Immobilisations Corporelles	56 800 €
TOTAL	296 371.61 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	MONTANT
021 Virement de la section de Fonct.	164 709 €
40 opérations d'ordre entre sections	897 €
10 Dotations fonds divers	130 765.61 €
TOTAL	296 371.61 €

Monsieur le Maire indique que les gros projets d'investissement pour cette année 2021 seront :

- Paiement de la facture de la 2^{ème} tranche de l'aire de jeux, Fenêtres de la mairie – fenêtres des écoles, Classe numérique, Voirie, Poteaux d'incendie, Panneaux d'affichage

Le Conseil vote à l'unanimité 14 voix pour

Application d'une contravention pour dépôt sauvage

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le dépôt sauvage d'ordures et déchets de toutes sortes a augmenté de façon considérable sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil que cette semaine un agent des Services Techniques a passé 1h30 à nettoyer le Chemin rue de Cayeux où des fruits et légumes avaient été déposés.

Il indique également que lors d'une opération "Hauts de France propres" 450 kg de déchets avaient été ramassés dans les chemins de la commune.

Monsieur le Maire propose dans un 1^{er} temps de fixer une amende forfaitaire de 68 €, d'envoyer un courrier à la personne identifiée en fixant une date butoir pour le retrait des déchets, si le retrait n'est pas effectué de le faire réaliser par les agents des Services Techniques et de facturer en plus de l'amende le coût de réalisation de l'opération.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte les conditions proposées pour l'enlèvement des dépôts illicites constatés sur la commune.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'implantation de l'antenne TDF sur un terrain communal est abandonné. La société TDF préfère se tourner vers un propriétaire privé au cœur du village pour couvrir l'ensemble de la commune.

Monsieur DENTIN René informe le Conseil qu'ils sont destinataires d'un courrier qu'il a rédigé en réponse aux courriers reçus d'un administré mécontent de l'implantation initial.

Monsieur DENTIN René indique aux Conseillers qu'il a été contacté à titre personnel par la société TDF pour l'implantation du mât sur sa parcelle cadastrée AA44, il précise que cette parcelle est louée à un exploitant agricole qui a donné également un accord de principe pour la constitution du dossier. Monsieur le Maire regrette la perte financière pour la commune alors qu'au final l'antenne sera implantée en plein centre du village.

Monsieur DENTIN précise qu'il avait proposé à la société de vendre une partie de son terrain à la commune mais que cette dernière a refusé puisque 8 mois se sont déjà écoulés depuis les premiers contacts.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu par l'Association des Amis et Voisins de la Baie de Somme concernant l'implantation des éoliennes et sur l'organisation des Conseils Municipaux. Monsieur le Maire lit au Conseil Municipal la réponse qu'il fera parvenir à l'Association en leur rappelant une nouvelle fois que la décision de l'implantation d'un projet éolien n'appartient pas au Maire mais au Préfet. Il précise également concernant l'organisation des Conseils Municipaux que c'est le Maire qui fixe les jours et heures des conseils et qu'il estime que les Conseillers, pour la plupart en activité, ont le droit de profiter d'un week end avec leur famille. Il rappelle également que depuis qu'il est élu, à savoir 2014, les Conseils Municipaux ont toujours eu lieu le soir.

Madame HOLLEVILLE précise qu'en début de mandat, la question avait été posée aux Conseillers concernant les horaires des Conseils et que l'ensemble était d'accord pour des réunions à 18h30.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il a proposé aux membres de l'AVBS de convenir d'un rendez-vous, cette demande est restée sans réponse.

Madame JOLLY demande les modalités d'organisation de la consultation pour le projet éolien.

La semaine du 07 au 12 juin 2021 est retenue, 1 clé de l'urne sera détenue par Monsieur le Maire l'autre par Monsieur TERNISIEN DE BOIVILLE en qualité de Président de l'AVBS.

Les habitants seront invités à se prononcer de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 le lundi – mardi – mercredi - jeudi – vendredi et de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le samedi.

Le dépouillement aura lieu le samedi 12 juin à partir de 18h00.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin prochain, il convient de prévoir les permanences pour la tenue des bureaux de vote.

Ils seront délocalisés au Centre Socio Culturel pour assurer la distanciation. Monsieur le Maire indique aux Conseillers que pour le moment le protocole sanitaire n'est pas encore établi mais que les membres du bureau pourraient être vaccinés ou testés avant le 20 juin.

Chaque conseiller se positionne sur un créneau horaire 08h00 – 13h00 ou 13h00 – 18h00.

Monsieur BEAURAIN signale un affaissement sur le trottoir face à son habitation.

Madame JOLLY demande l'avancement du dossier de la cavité rue d'ABBEVILLE, Monsieur le Maire lui indique que l'affaire suit son cours en justice, des sondages doivent être réalisés.

Madame HOLLEVILLE informe le Conseil qu'avec la loi RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), il n'est plus possible d'insérer dans le Bulletin Infos ou sur le site internet de la commune les naissances, mariages et décès.

Fin de réunion 20h00

A vos agendas :

08 mai : commémoration (cérémonie à définir suivant le protocole proposé)

du 07 au 12 juin : consultation projet éolien

20 juin : 1^{er} tour des élections départementales et régionales

27 juin : 2^{ème} tour des élections départementales et régionales

INFOS

Pensez à télécharger l'application Intramuros, vous y retrouverez rapidement toutes les informations utiles de la commune



Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.



Play Store
(Android)



Apple Store
(iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.



IntraMuros

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Registre des personnes vulnérables

Un registre est ouvert en Mairie pour les personnes vulnérables, (Plus de 65 ans ou en situation de handicap).

Vous pouvez demander votre inscription en Mairie.

Don du sang

A la salle Edith Piaf le

Lundi 26 avril 2021 de 14h00 à 19h00

La mobilisation des Donneurs est indispensable pour répondre aux besoins des patients.

Prenez 1 heure pour sauver 3 vies !

Changement de Gaz

Dans le cadre du **Programme Changement de Gaz**, les techniciens de la Société Thom-Com débiteront leurs interventions d'inventaire dans la commune, **à partir de la semaine 16 (19 - 24 avril 2021).**

Veillez noter que leurs interventions pourront s'étaler sur plusieurs semaines selon le nombre de clients à recenser et en fonction des techniciens disponibles sur le secteur concerné.

Rappel

L'utilisation des engins à moteur thermique (tondeuses, tronçonneuses...) est autorisée du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00, les

dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. Merci de bien vouloir respecter les dépôts branchages et gazon dans les bennes prévues à cet effet et de balayer aux abords des bennes après le dépôt.

Caniveaux et trottoirs

Par arrêté en date du 23 juillet 2019, les Boursevillois sont tenus de balayer le trottoir et le caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur de la ou des façades de leur propriété (maisons, cours, jardins, ...). Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés, compostés ou évacués.

Orties et chardons

La destruction des orties et des chardons doit être effectuée avant le 14 juillet

Consultation des BOURSEVILLOIS(ES)

La Consultation sur l'implantation du projet éolien aura lieu du 07 juin au 12 juin 2021 en Mairie de Bourseville de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 du lundi au vendredi et de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le samedi.

Le dépouillement aura lieu le samedi à partir de 18h00.

Pour participer à la consultation il faudra être âgé de 18 ans, muni d'un justificatif d'identité et de domicile

Les images :



Dépôt par M. BOINET de 10 tonnes de cailloux au cimetière





1^{ère} plantation de vivaces par les employés des Services Techniques et des membres de la Commission Fleurissement



Réalisation d'un trottoir par les agents des Services Techniques pour faciliter l'accès à la cantine pour les enfants de l'école



David MICHAUD recruté en PEC pour l'ALSH et le Périscolaire

Bourseville Infos est réalisé par la commission communication : M. CAUX, M. DURET, Mme HOLLEVILLE, M. TERNISIEN DE BOIVILLE
Tous les bulletins peuvent être consultés sur le site de la commune : www.mairie-bourseville.fr IPNS